

## Famille

### INFORMATIONS

#### PUBLIC CONCERNÉ :

- Notaires et collaborateurs du notariat pratiquant le droit patrimonial de la famille

#### NIVEAU :

- Pratique courante

#### DATES :

18 juin 2026

#### DURÉE :

1,0 jour (7,0 heures)

#### FORMAT :

Présentiel

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances en droit des régimes matrimoniaux sont conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

**Université interdépartementale de Picardie (dépt 02-60-80) – 18 juin 2026**

**Atelier 01 - DPF151A - La liquidation des créances et/ou de récompenses dans les couples d'époux, de partenaires et de concubins**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les causes de récompenses des époux en biens et de les liquider
- Identifier les causes de créances entre époux, partenaires et concubins et les liquider
- Identifier les causes de créances sur l'indivision et les liquider
- Identifier les qualifications de mouvements de valeur faisant obstacle à un droit à créance

### FORMATEURS



Madame Elsa BERRY

### CONTENU :

#### *Les récompenses entre époux*

- Les causes de récompenses
- L'évaluation des récompenses
- La prescription des récompenses

#### *Les créances dans les régimes séparatistes*

- Les difficultés posées par la qualification du mouvement de valeur (donation, donation rémunératoire, mode de contribution aux charges du mariage ou du ménage)
- Les causes des créances et leur évaluation
- La prescription des créances

#### *Les créances en lien avec les biens indivis*

- Causes de créances sur l'indivision et évaluation
- Les créances de l'indivision contre un indivisaire
- La prescription des créances